Iweps

Composition
du commerce extérieur wallon

23%

Part du commerce dans le total des exportations internationales wallonnes de biens en 2022

Répartition des exportations de biens (et comparaison à la valeur ajoutée) par branche d'activité : 2022

Principales branches d'activité (détail à 38 branches)	Valeur ajoutée brute (en % du total)			Exportations internationales de biens		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	9,8	7,0	13,7	23,4	36,6	43,6
Industrie pharmaceutique (CF)	5,3	0,3	2,4	18,3	0,9	7,5
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,8	0,1	2,3	12,2	2,5	7,7
Industrie chimique (CE)	1,4	0,3	2,9	10,1	2,7	10,0
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	1,9	0,5	2,4	9,9	1,2	7,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,8	0,0	1,2	4,9	0,2	2,4
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie (CC)	0,8	0,1	0,8	2,5	0,2	1,6
Fabrication de matériels de transport (CL)	0,5	0,5	0,7	1,8	10,7	4,1
Transports et entreposage (HH)	4,8	5,9	5,6	1,5	0,3	1,7
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	6,9	9,9	10,0	0,9	0,6	0,7
Cokéfaction et raffinage (CD)	0,0	0,6	1,0	0,4	29,0	4,0
Activités de services administratifs et de soutien (NN)	4,5	4,8	5,4	0,3	0,7	0,3
Construction (FF)	5,6	2,2	6,0	0,2	0,3	0,1
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	3,1	1,5	2,5	0,1	0,0	0,0
Activités immobilières (LL)	10,5	7,1	9,2	0,0	0,0	0,0
Activités financières et d'assurances (KK)	3,2	18,6	3,4	0,0	1,2	0,1
Administration publique (OO)	9,3	13,6	4,9	0,0	0,0	0,0
Enseignement (PP)	9,4	6,2	6,3	0,0	0,0	0,0
Activités pour la santé humaine (QA)	5,4	3,2	4,1	0,0	0,0	0,0

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2024)

En 2022, la Wallonie exporte des biens et des services en dehors des frontières de la Belgique pour une valeur de 80,4 milliards d'euros. La majeure partie de ce montant, 56,5 milliards d'euros, est constituée de marchandises.

En 2022, le commerce, la distribution d'électricité, de gaz et surtout l'industrie pharmaceutique s'affichent comme les moteurs de la croissance des exportations régionales alors que la construction et les services aux entreprises ont baissé. Grâce à une hausse de la valeur de ses exportations en 2022, le commerce atteint une part de 23 % des exportations internationales de biens de la Wallonie. La branche du commerce, en dehors de 2019, domine généralement, puis viennent l'industrie pharmaceutique et la métallurgie. À elles trois, ces branches d'activité concentrent plus de 54 % des exportations internationales de biens. Largement tournées à l'exportation, les branches d'activité de l'industrie figurent naturellement en bonne place dans ce classement des exportations de biens. Leur poids dans les ventes à l'étranger dépasse largement celui qu'elles occupent dans la valeur ajoutée régionale.

La prédominance de la branche du commerce dans les exportations de biens est plus marquée dans les deux autres régions du pays : elle y dépasse 37 % du total. Parmi les branches industrielles, la part de l'industrie chimique ressort en Flandre. A Bruxelles, se démarquent la branche cokéfaction et raffinage et, dans une moindre mesure, celle de la fabrication de matériel de transport.

Iweps

Composition
du commerce extérieur wallon

Répartition des exportations de services par branche d'activité : 2022

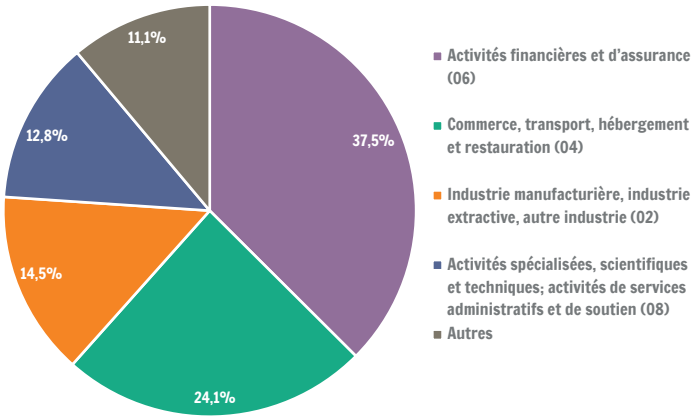

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2024)

Le commerce extérieur ne se compose pas que de biens mais également de services (23,9 milliards d'euros en 2022 en Wallonie). À Bruxelles, la part de ces derniers approche les 50 %. En Wallonie, le poids des exportations de services s'est également accru depuis une dizaine d'années dans le total des exportations régionales. En 2022, il se situe à 30 %. Ce poids dépasse celui observé en Flandre (21 %). Bien que les exportations internationales de services se concentrent dans les mêmes branches d'activité d'une région à l'autre, le poids de ces branches diffère. Ainsi, en Wallonie, les activités financières et d'assurance sont aujourd'hui responsables de 37 % des exportations de services, une part qui a augmenté au fil des années.

Le commerce et le transport (auxquels est adjoint l'Horeca dans le détail publié pour les services) comptent pour 24 % de ces exportations. Avant 2015, les exportations wallonnes de services semblaient davantage accompagner celles des biens, puisqu'elles provenaient principalement de l'industrie. Cette dernière ne représente néanmoins plus que 14 % des exportations en 2022 (contre 37 % en 2009). En Flandre, c'est l'ensemble « commerce, transport et Horeca » qui prédomine (43 %) dans les exportations de services. À Bruxelles se démarquent la branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien » (un tiers des exportations internationales de services) ainsi que les activités financières et d'assurance (plus d'un quart de ces exportations).

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux, publiés en mars 2024 par l'ICN une estimation provisoire pour la dernière année, ici 2022. Ces statistiques découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courants et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non-résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept communautaire, qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

La ventilation géographique des données s'effectue au lieu de l'établissement de l'exportateur ou importateur. Lorsqu'une entreprise compte des implantations dans plusieurs arrondissements ou régions, ses exportations sont ventilées entre ces établissements, au moyen de clés basées sur la masse salariale. Il s'agit d'un traitement conforme à celui effectué pour la valeur ajoutée (et le PIB).

Pertinence et limites

Les statistiques des comptes régionaux incluent les exportations et importations de services. Ce n'est pas le cas des données directement issues du commerce extérieur, qui se limitent aux marchandises.

Les séries publiées par l'ICN dans les comptes régionaux commencent désormais à l'année 2009. Une rupture de série a lieu entre 2008 et 2009. Des données antérieures, pour la période 1995-2008 sont disponibles auprès de l'ICN mais elles ne seront pas adaptées aux modifications méthodologiques intervenues dans la comptabilité nationale et régionale

Il est ici question des exportations et importations internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde, au-delà des frontières belges. Ces données ne tiennent donc pas compte des flux de commerce interrégionaux. Notons que des estimations de ces flux ont été réalisées pour les années 2010 et 2015 dans le cadre de Tableaux input-output régionaux (Cf. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus :
https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2019-2022/
https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux/methodologie
Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2025